



Province
de Liège

Tourisme

Wallonie
Destination nature

RÈGLEMENT

APPEL À PROJETS DANS LE CADRE DE L'ANNÉE THÉMATIQUE
« WALLONIE NATURE 2021 »



**La Fédération du Tourisme
de la province de Liège
soutient vos projets**

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le présent **appel à projets**, lancé à l'initiative de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège (FTPL) à l'égard des prestataires de son territoire, **s'inscrit dans le cadre de l'année touristique thématique officialisée par le Ministre wallon du Tourisme pour 2021 : « Wallonie nature ».**

Cet appel à projets a pour objectif de **soutenir des projets touristiques en lien avec la nature selon trois catégories, à savoir :**



PROJET TOURISTIQUE



NATURE BRUTE

événements valorisant les espaces naturels, points de vue exceptionnels, massifs forestiers...



NATURE TRAVAILLÉE

événements mettant en avant les parcs et jardins, les espaces naturels travaillés par l'homme...



NATURE ACTIVE

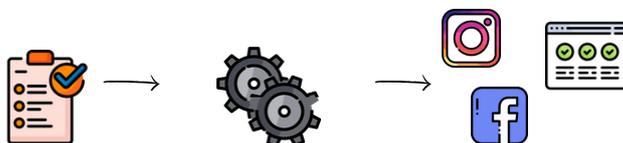
activités de type sport...

Ces événements s'inscriront dans le calendrier de l'année touristique 2021 en province de Liège.



Chaque année, ce dernier compte une multitude d'initiatives à vocation culturelle, récréative, sportive et touristique, portées par les secteurs associatif, public ou privé. Dans le cas présent, il s'agit d'accorder un soutien spécifique aux projets les plus en lien avec cette thématique.

LA FTPL ENTEND PROMOUVOIR L'ENSEMBLE DES PROJETS SUBSIDIÉS À TRAVERS SES DIFFÉRENTS CANAUX NOTAMMENT SUR LE WEB ET SES RÉSEAUX SOCIAUX.



2. OPÉRATEURS ÉLIGIBLES



L'appel à projets s'adresse aux organismes et aux prestataires touristiques (ou à finalité touristique) situés en province de Liège ou dont l'activité/l'événement se situe sur le territoire provincial, soit :

- **Le secteur associatif au sens large et le secteur privé :**

Offices du Tourisme, Syndicats d'Initiative, Maisons du Tourisme, musées, attractions touristiques, parcs naturels, confréries gastronomiques, GAL, ADL, contrats de rivières, attractions touristiques, secteur Ho.Re.Ca., hébergements, producteurs de terroir, artisans...

Les synergies entre plusieurs acteurs sont encouragées.



3. PROJETS ÉLIGIBLES

Il s'agit de proposer un événement, une balade, une visite guidée ou commentée, un moment gastronomique, un événement sportif, une activité de détente ou de bien-être... qui pourra s'insérer dans l'agenda événementiel de l'année 2021.



Les projets déposés seront **touristiques** : ils draineront des participants (des résidents, des visiteurs extérieurs et idéalement étrangers) dans le but de passer un moment agréable en province de Liège, à la découverte de ses villes et quartiers, de son offre « nature » et de ses paysages, de son patrimoine naturel, culturel ou historique, de son terroir et sa gastronomie, de ses infrastructures et équipements de loisirs...

Les projets doivent



- Être des projets touristiques ;



- Être lien avec la nature :
ou avec son environnement direct. La Fédération du Tourisme de la Province de Liège encourage les **initiatives qui favorisent la découverte** :

- Aborder des pratiques « nouvelles » (découverte de lieux méconnus...);
- Vivre des expériences sensibles différentes (olfactives, gustatives, visuelles...);
- Surfer sur les nouvelles tendances.



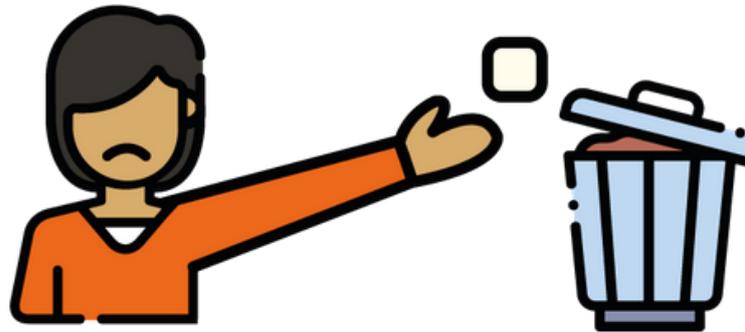
- Présenter un budget cohérent des recettes et des dépenses aussi exhaustif que possible ;



- Présenter un plan cohérent des opérations de communication et planifié.

LES PROJETS PRÉSENTÉS PEUVENT ÉMANER D'ACTIVITÉS DÉJÀ EXISTANTES, POUR AUTANT QUE LE LIEN AVEC LE TOURISME ET LA NATURE SOIENT ÉVIDENTS.

4. PROJETS NON-ÉLIGIBLES



LES PROJETS :



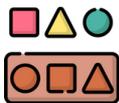
- liés à une demande en équipement touristique ;



- se déroulant hors du territoire de la province de Liège ;



- présentant un formulaire de candidature incomplet ;



- déposés sous une autre forme que les formats imposés ;



- rendus hors délais.

5. COLLABORATION AVEC LES MAISONS DU TOURISME



L'opérateur est invité à collaborer avec la/les Maison(s) du Tourisme sur la/lesquelle(s) se déroulent son projet.

La Maison du Tourisme en synergie avec le porteur du projet réalisera une fiche PIVOT⁽¹⁾ permettant à l'activité d'être promue via différentes plateformes d'informations et relais touristiques.

Le porteur de projets est également invité à collaborer avec le(s) Office(s) du Tourisme et/ou Syndicat(s) d'Initiative se trouvant sur le(s) territoire(s) concerné(s) par le projet.



La liste des Maisons du Tourisme, Offices du Tourisme et Syndicats d'Initiative situés en province de Liège est consultable sur la page internet suivante :

www.liegetourisme.be/ou-se-renseigner-province-liege.html

SEULES LES INFORMATIONS PRATIQUES UTILES AU TOURISTE (DATE, PRIX, HORAIRE, DESCRIPTIF PROMOTIONNEL, TRADUCTION) COMMUNIQUÉES VIA LE FORMULAIRE SERONT UTILISÉES POUR LA PROMOTION DE VOTRE ÉVÉNEMENT SUR LE SITE DE LIEGETOURISME.BE.

⁽¹⁾ PIVOT : Le projet PIVOT (Partage de l'Information pour la Valorisation de l'Offre Touristique) est porté par la Direction des Produits touristiques et des NTIC1 du Commissariat général au Tourisme depuis début 2009. Plus d'informations via : <http://pivot.tourismewallonie.be>

6. CRITERES DE SELECTION



Le nombre total de points sera réparti comme suit :

- **Qualité du projet (sur 20 points) :**

- Pérennité du projet (ce dernier s'inscrit sur le Long Terme avec une possibilité d'être réitéré) ;
- Originalité du projet (ce dernier permet de découvrir un lieu méconnu ou une activité peu courante OU permet d'appréhender un lieu ou un site connu mais sous un angle différent/nouveau) ;
- Caractère réaliste du projet (sécurité, autorisations, budget...) ;
- Élaboration et pertinence du contenu (le projet a du sens, est détaillé, a été travaillé) ;
- Mise en place de collaborations avec un ou des partenaire(s) clé(s).

- **Valorisation des atouts touristiques en lien avec la thématique (sur 24 points) :**

- Pertinence des atouts touristiques valorisés (visibilité, accessibilité, lien avec le projet...) ;
- Vocation de découverte ou d'exploration du territoire de la province de Liège ou d'une partie de ce territoire, que ce soit à travers sa gastronomie, ses atouts culturels, paysagers, sportifs voire plusieurs de ces aspects en même temps en lien avec la thématique ;
- Variété des atouts valorisés ;
- Adéquation entre le contenu du projet et les publics ciblés ;
- Le projet s'adresse au plus grand nombre et ne se réduit pas à un public d'avisés/experts ;
- Création d'une ou de plusieurs fiche(s) d'accessibilité de lieu en lien avec l'événement sur le site internet de notre partenaire www.jaccede.com ;
- Les synergies entre plusieurs acteurs sont encouragées.

- **Qualité du plan des opérations de communication du projet (sur 12 points) :**

- Originalité des supports de communication (dont le graphisme le cas échéant) ;
- Pertinence du choix des opérations de communication par rapport au(x) public(s) cible(s) ;
- Cohérence du calendrier des opérations de communication. Les échéances proposées sont réalistes.

6. CRITERES DE SELECTION



Chaque projet sera évalué par un jury composé de personnes internes à la Fédération du Tourisme de la Province de Liège. Chaque membre attribuera une note personnelle. Les points obtenus seront donc le résultat de la moyenne de ceux-ci.

Chaque critère de sélection sera évalué en fonction de 3 « appréciations » :



- 0 point : le projet ne répond **pas du tout** au critère ;



- 2 points : le projet répond **de façon satisfaisante** au critère ;



- 4 points : le projet répond **tout à fait** au critère.

La Fédération du Tourisme de la Province de Liège **sélectionnera les projets qui répondront le mieux à ces critères dans la limite des budgets disponibles dans le cadre de cet appel à projets et se dérouleront courant de l'année 2021**, en vue de leur octroyer un soutien financier (taux d'intervention - voir infra point 8).

7. DÉPENSES ÉLIGIBLES

Sont éligibles, toutes les dépenses qui concourent à la réalisation du projet :



- frais de personnel ;



- frais rédactionnels et de traduction ;



- frais d'impression ;



- frais de graphisme ;



- frais d'édition ;



- frais de promotion online et offline,



- frais de prestation de services par des tiers,



- frais logistiques ;



- frais de catering...

à l'exception des dépenses **d'investissement** faisant l'objet d'un amortissement, de la **TVA** récupérable, des **frais de restaurant du bénéficiaire**.

8. TAUX D'INTERVENTION ET PROCEDURE DE LIQUIDATION

Il s'agit d'aides à titre exceptionnel, limitées au cadre du présent appel à projets². Cette aide financière est fixée selon le nombre de points obtenus dans le dossier de candidature selon la répartition suivante.

Les projets qui auront obtenu :



- de **0 à 27 points** ne pourront prétendre à **aucun subsid** ;



- de **28 à 36 points** pourront prétendre à un subsid de **maximum 1.500 €** ;



- de **37 à 46 points** pourront prétendre à un subsid de **maximum 3.000 €** ;



- de **47 à 56 points** pourront prétendre à un subsid de **maximum 4.500 €** ;

Le subsid demandé ne sera pas nécessairement le subsid octroyé.

La liquidation de la subvention sera effectuée sur base des factures relatives aux dépenses du bénéficiaire et dont la nature est conforme au dossier approuvé par la FTPL.

Une première tranche de **50%** du montant total alloué pourrait être liquidée, si besoin, sur base d'une déclaration **de créance** signée par le bénéficiaire.

La subvention ou le solde sera liquidé sur base d'une **déclaration de créance** signée par le bénéficiaire et accompagnée :

- **D'une revue de presse de l'action** (articles, encarts de presse, **encarts publicitaires** et visuels) ;
- **Des comptes de l'action et d'une copie des pièces justificatives des dépenses propres à l'action** pour un montant égal au subsid obtenu (factures acquittées) ;
- **D'une évaluation l'événement** (nombre de participants, **provenance des différents publics**, bénéfiques...) par le biais d'un questionnaire en ligne qui vous sera envoyé lors de la clôture de votre déclaration de créance.

Le bénéficiaire prendra le soin d'apposer le logo **Province de Liège Tourisme** sur les outils de promotion édités dans le cadre du projet. De plus, la Fédération du Tourisme de la Province de Liège vous invite à y ajouter le logo « **Wallonie nature 2021** ». Ceux-ci sont téléchargeables via le lien suivant : www.liegetourisme.be/boite-a-outils

² Hinweis: Der Zuschuss ist mit allen anderen Zuschüssen von öffentlichen Behörden kumulierbar, darunter auch mit jenem des Generalkommissariats für Tourismus (GKT), welcher für anerkannte Tourismus-Anbieter vorgesehen ist – unter Beachtung des Verbots der doppelten Subventionierung.

9. DOSSIER DE CANDIDATURE



L'ACCÈS AU FORMULAIRE DE CANDIDATURE EST À DEMANDER AUPRÈS DE LA CELLULE ANIMATION DE TERRITOIRE (CONTACT – VOIR INFRA POINT 11).

Les documents nécessaires au dépôt de l'appel à projets :



- Le règlement ;



- Le canevas du budget ;



- Le canevas du rétro-planning de communication ;



- Le mode d'emploi « Comment envoyer une photo » ;



- Le PDF du formulaire de candidature (à titre informatif).

sont à télécharger sur www.liegetourisme.be/appel-a-projets-wn2021

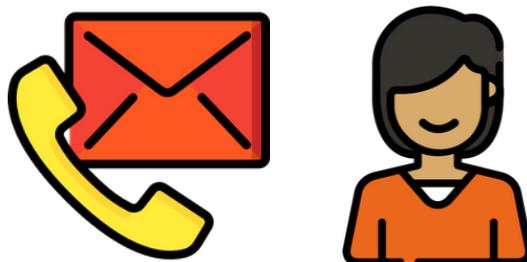
10. ÉCHÉANCE



Les dossiers de candidature peuvent être introduits jusqu'au **mercredi 16 septembre 2020 avant midi**. Passé ce délai, la page web sera désactivée.

Les résultats seront communiqués **au plus tard courant du mois de février 2021**.

11. CONTACT



La FTPL se tient à votre disposition pour vous aider à remplir le formulaire de candidature et répondre à vos questions :

Fédération du Tourisme de la Province de Liège (FTPL)

Cellule Animation de Territoire

Place de la République française, 1
4000 LIEGE

Agent Traitant : Vanina RENSON, Chargée de projets

Tél. : **04/279.56.31**

E-mail : **ftpl.adt@provincedeliege.be**